#### **REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT
DES HAUTES ALPES

NOMBRES DE MEMBRES						
Afférents		Qui ont pris				
au Conseil	En	part à la				
Syndical	exercice	délibération				
6	6	6				

Date	de	la	convocation
	6 o	cto	bre 2020

Date d'affichage
6 octobre 2020

## Objet de la Délibération

FRAIS KILOMETRIQUES
Araujo Da Silva Maria Da Gloria

N° 47.2020

Nombre de voix pour : 6 Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

### SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 12 octobre 2020

L'an deux mil vingt, et le douze octobre à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

**Présents** : Olivier FONS, Elodie LEFEBVRE, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Stéphane

FERRIER, Michel GONNET

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PIC

\*

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que certains agents utilisent leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions et qu'à ce titre, il convient que le SIVOM prenne en charge ces frais kilométriques.

## Il propose de prendre en charge les frais suivants :

Araujo Da Silva Maria Da Gloria : prise de poste au siège du SIVOM, donc prise en charge de ses frais de déplacements comme suit :

- Mairie de Villar d'Arène : 3.5 km soit 7 km AR x 47 semaines (52-5) = 329 km/an
- Bibliothèque de Villar d'Arène : idem 329 km/an
- Toilettes publiques Arsine : 5 km soit 10 km AR sur 8 mois tous les 15 jours, soit 16 semaines = 160 km/an

Soit un total de 818 km/an = 68 km/mois

## Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour prendre en charge les frais kilométriques de Madame Araujo Da Silva à hauteur de 68 km/mois.
- Dit que ces frais seront attribués à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Olivier FONS